



DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-22

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

ABSENTS EXCUSES :

- Nicolas BERTRAND
- Madame Mélanie BOULANGER
- Bastien CORITON
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Pierre PELTIER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU
PRESIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU
MARCHES – COMPTE-RENDU**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2026-DEC-1** : Renouvellement de la maintenance matérielle des 14 switches composant une partie de l'infrastructure informatique du Centre de Gestion avec la Société **HELIAQ** – ZA de la Bretèque 87, rue Louis Blériot – 76230 BOIS GUILLAUME. La présente décision prend effet au 1^{er} février 2026 pour une période de 12 mois. **Le montant total annuel estimé de cette prestation s'élève à 4 246,27 HT, soit 5 095,52 € TTC.**
- **Décision n°2026-DEC-2** : Signature du renouvellement des licences OFFICE 365 avec la Société **OPENHOST** – 7, rue de Bruxelles – 44300 NANTES, outils de production bureautique pour l'ensemble des agents du Centre de Gestion. La présente décision prend effet le 1^{er} mars 2026 pour une période d'un an. **Le montant total de cette prestation s'élève à 17 172,36 € HT, soit 20 606,83 € TTC.**
- **Décision n°2026-DEC-3** : Signature de la souscription de service Internet et accès aux services de téléphonie fixe avec la Société **ADISTA/CANUT** – 20, rue Blaise Pascal – 54320 MAXEVILLE pour l'accès Internet via fibre optiques et l'accès aux services de téléphonie fixe pour l'ensemble des agents du Centre de Gestion. La présente décision prendra effet à compter du



18 juin 2026 pour une période de 38 mois (échéance du marché de la CANUT). **Le montant total de cette prestation s'élève pour l'installation et le paramétrage en une seule fois à 1 052,72 € TTC et mensuellement à 719,36 € TTC.**

- **Décision n°2026-DEC-8** : Signature de 38 contrats de missions temporaires, entre le 1er janvier 2026 et le 28 février 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Anceauville, CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Hénouville, Hermeville, La Ferté-Saint-Samson, Le Bocasse, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Morgny-la-Pommeraye, Saint-Arnoult, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville, Syndicat Départemental d'Énergie – 76, Val de la Haye.
- **Décision n°2026-DEC-9** : Signature de 45 contrats de missions temporaires, entre le 1^{er} mars 2026 et le 30 avril 2026, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : CDG 76, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Hénouville, Isneauville, La Ferté-Saint-Samson, Le Bocasse, Le Tilleul, Mesnil-Raoul, Morgny-la-Pommeraye, Notre Dame du Bec, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sierville, SIVOM Fresne Le Plan Mesnil Raoul Montmain, Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande, Syndicat Départemental d'Énergie – 76, Torcy le Petit, Val de la Haye.

Le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 1^{er} janvier au 30 avril 2026 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

